



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de Formation Continue,

Le SE-Unsa souhaite commencer par un premier bilan sur le Conseil de Formation Continue.

Lors de votre première année, dans le département, M. l'Inspecteur d'Académie, un seul conseil de formation continue en janvier 2015.

Pour votre deuxième année scolaire, nous atteignons votre objectif fixé à deux conseils de formation par an.

Est-ce que pour votre 3ème année dans le département nous pouvons espérer atteindre la tenue de cette instance 3 fois qui est le minimum recommandé ?

Sur le fond, nous y reviendrons dans les différents points de l'ordre du jour, mais de façon générale.

**Pour la formation initiale des stagiaires :** De l'avis général des stagiaires, ils sont épuisés : la double casquette enseignant/étudiant est difficile à tenir.

La pleine responsabilité d'élèves sur un demi-service demande un investissement qui va bien au-delà des 12 heures de classe. Les exigences universitaires, bien que légitimes, entraînent une surcharge de travail très trop importante. La formation en alternance doit être construite comme un tout cohérent au service de la formation professionnelle et non comme des temps juxtaposés où chacun fixe des exigences dont la somme devient insurmontable pour les stagiaires. Le constat n'est pas propre à la Haute-Garonne, mais nous sommes en droit au niveau local de proposer et de chercher des solutions pour de meilleures conditions d'accueil et pour une formation qui se doit d'être BIENVEILLANTE et une entrée dans le métier SEREINE.

Voici quelques propositions :

- une affectation moins tardive dans les écoles. Afin que les futurs stagiaires puissent prendre contact avec leur future école et collègues avant l'été. Mais aussi permettre à l'ESPE d'anticiper la rentrée, les parcours, les groupes etc .... Il est nécessaire que l'Education Nationale et l'ESPE anticipent et clarifient au maximum les modalités de l'année de stage de chacun pour permettre aux stagiaires d'organiser leur année et répondre aux exigences quotidiennes d'une classe et d'une école.

- un CFC en janvier pour faire le point à mi-parcours de l'année

- un temps spécifique dans les 108 heures dédié au temps d'accueil de stagiaires pour chaque école concernée. Et en plus d'avoir du temps, l'accueil d'UN seul stagiaire par école est suffisant.

### **Pour la formation continue**

Est-ce que nous devons rappeler une fois de plus que chaque enseignant a le droit à environ une semaine par an ? Et que depuis des années le bilan est le même: aucune formation n'est proposée à tous, ... Et alors que le Ministère redonne un espoir à la profession en annonçant 3 jours de

formation par an. Vous nous avez déjà dit que même cet engagement vous ne pourrez le tenir. Qu'envisagez-vous ? Sous quelle forme et quels sont les contenus prévus ?

**Pour la formation des directeurs :**

Même constat que la formation continue des collègues, la formation initiale et continue des directeurs est allégée en Haute-Garonne. Un petit rappel sur ce qui devrait être fait :

- Pour la 1<sup>ère</sup> année d'exercice : 3 semaines de formation en juin (obligatoire avant la prise de fonction) + 2 semaines à la rentrée + 3 jours à la fin de l'année pour échanger sur les pratiques.
- un stage de préparation à l'inscription sur la liste d'aptitude
- Mise en place de « tuteurs » lors de la première année d'exercice.
- Organisation d'un stage pour connaître le fonctionnement communal
- Organisation d'une équipe pour la formation continue.
- **Une formation sur M@gistère sur l'accueil et l'accompagnement des contrats aidés CUI-CAE (contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi) en école.**

Qu'est-il prévu pour la prochaine rentrée ?

Dans l'attente de vos réponses merci monsieur l'Inspecteur, mesdames, messieurs les membres du Conseil de Formation Continue, de votre écoute.